



Le quai - 48220 Pont-de-Montvert Sud
Mont Lozère
+33(0)4 66 45 81 94
info@cevennes-montlozere.com
www.cevennes-montlozere.com



Chers producteurs,

Cette année encore, l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère organise les visites de fermes afin de mettre en lumière l'agriculture et les savoir-faire des producteurs et éleveurs.

Le principe de l'opération reste le même : accueillir, de **juin à septembre**, des visiteurs en petits groupes au sein de votre exploitation afin de leur faire découvrir votre métier, votre quotidien et votre production. L'office de tourisme assure la programmation, la gestion des inscriptions, la mise à jour du site www.visitedeferme.fr ainsi que la communication autour de l'évènement (radios locales, réseaux sociaux, affiches, agenda en ligne, programmes d'animations...).

Cette année, nous faisons appel à votre engagement pour porter ensemble cet évènement qui nous tient particulièrement à cœur. Si l'office de tourisme continue d'en financer la majeure partie, sa réussite et sa pérennité reposent désormais sur une dynamique collective. En devenant partenaire ou adhérent, vous contribuez directement à maintenir la qualité de cette action dans la durée.

Pour participer à l'édition 2026, une adhésion de 20 € est demandée aux exploitants non partenaires (participation gratuite pour les partenaires de l'office de tourisme). Cette contribution peut sembler modeste, mais elle représente pour nous un soutien essentiel afin de garantir la continuité de l'opération et de préserver la liberté d'organisation dont vous bénéficiez depuis les débuts.

Vous avez également la possibilité de devenir partenaire afin de bénéficier d'une visibilité renforcée sur notre site cevennes-montlozere.com, avec une page dédiée et une présence à l'année, tout en soutenant plus largement les actions de l'office de tourisme.

Lors de ces visites, vous serez amenés à présenter votre activité, votre exploitation (bâtiments, jardin, châtaigneraie, atelier de transformation, etc), à proposer un contact avec les animaux (si éleveur) et terminerez par une dégustation de vos produits pour clôturer la visite. Une participation financière sera demandée aux visiteurs afin de vous dédommager pour le temps consacré à la visite et pour vous permettre de proposer une dégustation.

Très appréciées des vacanciers, les visites de fermes constituent une activité touristique estivale importante sur notre territoire. Elles permettent à la fois de faire connaître les pratiques agricoles locales, d'éclairer sur les modes de production et de consommation, de valoriser une alimentation de qualité en circuits courts, ainsi que de favoriser le partage et les rencontres. Les visiteurs appréhendent un mode de vie au travers des exploitations agricoles et des produits du pays.

Ouvrir les portes de votre exploitation, c'est l'occasion pour vous d'échanger autour de votre métier, de partager vos savoir-faire et de faire découvrir votre production. Il s'agit également d'une opportunité pour proposer la vente de vos produits en direct de votre exploitation suite à la dégustation.

Vous trouverez ci-dessous les modalités de participation aux visites de fermes ainsi qu'un dossier d'inscription à nous retourner complété et signé, au plus tard le **20 avril 2026**.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire ou pour vous accompagner dans votre démarche.

Nous vous remercions pour votre participation à cette opération.

Bien cordialement,
L'équipe de l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère



LES MODALITÉS DE PARTICIPATION AUX VISITES DE FERMES

Conditions de participation:

- Être **partenaire** de l'office de tourisme, ou **adhérent** à l'association de l'office de tourisme.
- **Durée** : entre 1h et 2h

Déroulement de la visite:

La visite se déroule sur le lieu de votre exploitation et se décompose généralement de la manière suivante:

- Accueil des visiteurs
- Présentation du producteur
- Visite de l'exploitation : Bâtiments agricoles, enclos, jardins, châtaigneraie, atelier de transformation... Cela dépend du type de production.
- Dégustation (lorsque c'est possible) :

Il s'agit vraiment d'un plus, elle permet de proposer une expérience complète, de solliciter le goût, l'odorat... Pour les produits transformés que l'on peut déguster sur place type fromage, charcuterie c'est plus simple. En revanche, si la dégustation n'est pas possible car le produit n'est pas adapté, faire déguster un produit fait à base de cette matière première reste très intéressant ! Il faut que le visiteur comprenne quelle est la finalité de l'activité.

Le déroulement des visites est évidemment adaptable au type d'activité. Elles peuvent être complétées d'initiations, de nourrissage des animaux, de participation à la traite, de quiz ou autre. Nous sommes à l'écoute de vos initiatives pour dynamiser la visite.

- **Tarif conseillé** : 7€/adulte et 4€/enfant (jusqu'à 8 ans).

Le tarif de la visite et la dégustation est toutefois libre d'être fixé par vos soins.

➤ Jours de visites conseillés:

Nous vous conseillons de concentrer vos visites du mardi au vendredi en juillet/août, le week-end en dehors de cette période pour maximiser votre taux de remplissage.

➤ Inscriptions et règlement :

L'inscription des participants se fera par l'Office de Tourisme des Cévennes au Mont Lozère, par téléphone au 04 66 45 81 94, par mail à info@cevennes-montlozere.com ou dans nos bureaux d'information.

Le règlement se fera directement à la ferme, auprès du producteur.





Le quai - 48220 Pont-de-Montvert Sud
Mont Lozère
+33(0)4 66 45 81 94
info@cevennes-montlozere.com
www.cevennes-montlozere.com



L'Office de tourisme vous contactera la veille de la visite (ou le jour de votre choix) pour vous indiquer le nombre de visiteurs inscrits ainsi que leurs noms. Vous pouvez également avoir accès au document d'inscription pour visualiser les inscriptions.

En cas **d'annulation, l'agriculteur s'engage** à contacter directement les visiteurs, dans ce cas, l'Office de Tourisme vous **communiquera les noms et les coordonnées des inscrits**.

Il peut arriver exceptionnellement que des personnes se présentent chez vous **sans s'être inscrites à l'Office de Tourisme**.

Une jauge minimale et maximale de personne peut être définie pour les visites. Dans le cas où le nombre minimum d'inscrits ne serait pas atteint, la visite pourra être annulée. Dans ce cas, l'office de tourisme se charge de recontacter les personnes inscrites.

➤ **Promotion :**

Une affiche sera créée par l'office de Tourisme afin de promouvoir les visites de ferme.

Le site www.visitedeferme.fr sera mis à jour avec une page pour chacun des participants afin de valoriser chaque producteur.

Un programme des visites sera intégré à notre programme d'animation estivale distribué dans nos bureaux d'information toute la saison estivale.

La promotion des visites de fermes se fera également sur le site de l'office de tourisme des Cévennes au Mont Lozère : www.cevennes-montlozere.com, sur les réseaux sociaux, via les radios locales et auprès des offices de tourisme limitrophe.

